

Tentative de prélèvement d'une somme contestée = vol ?

Par jope004, le 22/03/2011 à 23:30

Bonjour,

J'ai un litige avec Orange qui me réclame 440€ que j'estime non dû.

Malgré mes lettres de contestation motivées, Orange a tenté déjà 3 fois de me prélever cette somme sur mon compte bancaire.

Il me semble que cette pratique est assimilable à une tentative de vol et de ce fait je pourrais poursuivre Orange au pénal.

Est-ce aussi simple que ça?

Je compte déjà poursuivre Orange au tribunal d'instance pour faire constater que la demande est sans fondement et obtenir d'Orange le paiement du solde de mon contrat de téléphonie. Pourrais-je ensuite aller au pénal pour cette tentative de vol qui est liée à la même affaire ?

Par Domil, le 22/03/2011 à 23:44

[citation]Est-ce aussi simple que ça ? [/citation]non. Avez-vous révoqué l'autorisation de prélèvement faite à Orange (et non une simple opposition) ?

Par jope004, le 23/03/2011 à 13:32

Merci pour cette réponse.

Non, je n'ai pas révoqué l'autorisation de prélèvement. J'ignorais que ça se faisait. J'ai juste fait opposition sur les prélèvements de Orange.

Avec quel formalisme faut-il révoquer l'autorisation?

Par **Domil**, le **23/03/2011** à **13:34**

Il suffit d'aller à sa banque et de révoquer l'autorisation (ils doivent vous remettre la preuve de cette révocation)

Par jope004, le 23/03/2011 à 14:06

Merci pour cette information! On en apprend tous les jours!